

## Tous en Live : la Sacem aux côtés des cafés, hôtels, restaurants et discothèques pour la relance de leurs activités... en musique !

Neuilly sur Seine  
Le 29 juin 2021

- Un dispositif de la Sacem pour **accompagner la reprise d'activité** de ses clients diffuseurs de musique
- **700 000€** pour soutenir les établissements (Cafés Hôtels Restaurants Discothèques) et les aider à organiser des concerts et événements musicaux pour renforcer la proximité avec leurs clients
- **Dispositif Tous en Live ouvert en deux temps :**
  - Tout d'abord aux Cafés Hôtels Restaurants
  - Dans un second temps, aux clubs / discothèques, dès la rentrée

Frappés de plein fouet par les effets de la crise sanitaire, les cafés, hôtels, restaurants et discothèques restent, comme les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, durablement et gravement meurtris par la longue mise à l'arrêt de leurs activités.

**S'ils ont en commun d'incarner un art de vivre à la française, le secteur de l'hôtellerie-restauration et celui de la création artistique et culturelle, sont également des partenaires de confiance, depuis de longues années.**

Les cafés, bars à ambiance musicale, les discothèques et les clubs jouent un rôle majeur dans la vitalité de la création et le dynamisme de la scène française, à la fois en diffusant de la musique au sein de leurs établissements mais aussi en offrant pour certains d'entre eux, l'opportunité aux artistes de s'y produire en concert.

En contrepartie **la musique contribue et participe grandement à l'attractivité**, l'ambiance et la mise en valeur de ces établissements, lieux de rencontres et de lien social. Les hôtels et restaurants, lieux de convivialité et de partage...sont également des partenaires économiques **précieux à la chaîne créative et culturelle, dans tous les territoires.**

Les discothèques et clubs, restés fermés depuis plus d'un an, avec le sentiment d'être les éternels oubliés des mécanismes de soutien, sont également des espaces de création et de diffusion incontournables. La perte économique est aujourd'hui abyssale pour bon nombre de ces acteurs et l'enjeu pour leur survie, fondamental.

**A l'heure de la reprise progressive, il est essentiel pour la Société des auteurs, des compositeurs et des éditeurs de musique d'être présente à leurs côtés et de leur réaffirmer sa solidarité et notre communauté d'intérêts.**

**« Tous en Live » : 700 000 euros pour accompagner la reprise musicale des cafés, hôtels, restaurants et discothèques**

La Sacem met en place **une aide financière destinée aux exploitants qui organiseront des événements musicaux dans leurs établissements avec le concours d'artistes, auteurs, compositeurs, interprètes, groupes musicaux, DJ-remixeurs...**

En les soutenant financièrement afin de leur permettre d'organiser des événements en musique, elle les aide à animer leurs établissements et à faire revenir leurs clients dans cette période cruciale. **Grâce à cette initiative ce sont plus de 2 000**

**concerts, dans des lieux de proximité et de convivialité, qui seront organisés sur tout le territoire pour le bénéfice des exploitants et du public.**

- **Pour les Cafés, Hôtels, Restaurants**, ce soutien sera de 250 € charges sociales et fiscales incluses par événement dans la limite de 3 événements par établissement sur l'année 2021.  
**Le montant global de cette aide est de 400 000€ pour les établissements situés sur l'ensemble du territoire, aussi bien en zone urbaine que rurale.**
- **Pour les discothèques et clubs électro**, dont la musique est au cœur de l'activité, ce soutien sera de 2000€ pour au moins 5 événements musicaux et pourra être porté à 5000€ pour l'organisation d'au moins 10 événements musicaux.  
**Au total, c'est une enveloppe de 300 000€ qui sera consacrée à cette action.**

Toujours dans l'objectif de renforcer, dans le contexte de la crise sanitaire, les liens entre clients et créateurs sur l'ensemble du territoire, la Sacem lance sa plateforme Sacem Plus et son espace Sacem Connect permettant de mettre en relation des artistes locaux et les lieux de diffusion (cafés, restaurants, cafés associatifs...) pour organiser des événements live.

**Cette action s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de la Sacem, en soutien à ses clients diffuseurs de musique, depuis le début de la crise**

Dès le premier confinement la Sacem a souhaité **exprimer sa pleine solidarité avec tous ses clients diffuseurs de musique, contraints de fermer leurs portes.**

Cela s'est traduit par :

- la suspension des facturations de droits d'auteur et des contrats pour la période de fermeture ;
- la proposition d'un crédit de droits d'auteur équivalent à la durée des fermetures administratives.

\*\*\*\*\*

**Jean-Noël Tronc, Directeur général-Gérant de la Sacem explique :**  
« *La crise sanitaire frappe très durement tout l'écosystème de la musique : les créateurs qui sont les premiers maillons de la chaîne de valeur, mais aussi les diffuseurs de musique que sont les cafés, hôtels, restaurants et les clubs et discothèques, lieux essentiels de notre vie économique et de notre lien social. C'est ensemble que nous devons avancer pour préparer la reprise. Avec cette opération, nous voulons faire un geste fort pour accompagner la réouverture de ces établissements restés fermés si longtemps et contribuer à leur animation, tout en offrant l'opportunité à nos membres, auteurs, compositeurs et éditeurs, de voir leurs œuvres à nouveau jouées en live !* »

**Plus d'informations sur le dispositif Tous en Live [sur le site sacem.fr](https://www.sacem.fr)**



Communiqué de presse

**Contacts presse**

**Mathilde Gaschet**

06 87 74 23 04

[mathilde.gaschet@sacem.fr](mailto:mathilde.gaschet@sacem.fr)

**Anthony Rival**

06 07 31 43 95

[anthony.rival@sacem.fr](mailto:anthony.rival@sacem.fr)

**A propos de la Sacem**

**La musique accompagne nos vies et, depuis 170 ans, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.**

182 520 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité.

Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires.

Tout au long de l'année, elle assure via son action culturelle le financement de nombreux projets culturels et artistiques via les sommes issues en grande partie des 25% de copie privée, dispositif vertueux de financement de la création.

**Ensemble, faisons vivre la musique !**

